



Cofidis et assurance chômage

Par **altaambre**, le **29/08/2015** à **14:56**

j'ai un credit de consommation chez cofidis

j'ai été licencié en décembre 2014

j'ai envoyé tous les documents demandés par Cofidis pour que le service "assurance perte d'emploi" puisse prendre le relai et malgré ça, Cofidis continu de se prélever...leur excuse : c'est les congés il manque de personnel ...bref, j'ai fini par envoyer une lettre recommandée. En lettre du 10 08 2015 Cofidis m'informe que l'acceptation de la prise en charge sera, après les 90 jours de franchise soit à partir du 19 Mai 2015 (en attendant Cofidis s'est prélevé en juin et juillet !!!) en Août j'ai demandé à ma banque ne pas autoriser le prélèvement d'Août de Cofidis. Aujourd'hui, je regarde mon relevé Cofidis qui mentionne que j'ai un retard de paiementbref, je ne sais plus par quel bout régler ce problème, on a toujours un nouvel interlocuteur que ce soit par Mail, par téléphone ou par courrier, c'est jamais la bonne personne....comment mettre un terme à tout ça et faire respecter mes droits ?